

# Répression et impunité policières. Quand une situation de crise se répète : du chômeur « polonais » et « communiste » aux « osties de carrés rouges »

Benoit Marsan, étudiant à la maîtrise en histoire à l'Université de Sherbrooke et [collaborateur](#) pour [HistoireEngagee.ca](#)

*Mes recherches de maîtrise portent sur le Parti communiste du Canada et les sans-emploi à Montréal au cours de la Grande Dépression. Alors que je terminais de dépouiller mes sources, au même moment que l'adoption du projet de Loi 78, j'entendais autour de moi plusieurs personnes s'indigner de la situation et commenter le fait que les discours médiatiques, la justification des interventions policières et la couverture des événements dans les médias de masse étaient du jamais vu au Québec. Cependant, suite à la lecture de mes documents d'archives, j'avais une petite impression de déjà vu...*

Alors que la dépression économique qui sévit depuis 2008 marque l'une des plus sévères crises du capitalisme depuis les années 1930, les mouvements de contestation se multiplient ici comme ailleurs (*Occupy*, le Printemps Arabe, les Indignés, *Idle No More*, les grèves générales au Portugal, en Grèce et en Espagne, etc.). La mobilisation étudiante du printemps 2012 marque le plus important mouvement d'opposition aux mesures d'austérité en Amérique du Nord depuis le début de la présente crise. Dans un tel contexte de tension sociale exacerbé, la répression et le profilage se manifestent à plus grande échelle afin de préserver le *statu quo*. L'idée ici n'est pas d'affirmer que la situation actuelle est une répétition historique de la Grande Dépression. Il est évident que de nombreux éléments contextuels divergent d'une période à l'autre (l'ampleur de la crise sur les institutions, l'interventionnisme étatique, le taux de chômage, le contexte international, la force du mouvement ouvrier international, la montée du fascisme, etc.). Cependant, il est possible d'effectuer certains parallèles. Comme l'affirme l'historien Ian McKay, les périodes de crise économique et sociale changent radicalement la compréhension des rapports sociaux. L'hégémonie libérale est alors remise en question plus largement que par les groupes et mouvements plus ou moins marginaux. C'est dans ce contexte de crise qu'il faut replacer les interventions policières du Printemps Érable et celles des années 1930. La répression sert à maintenir coûte que coûte la « paix sociale » dès lors que les possédants se sentent menacés, et ce, peu importe que cette menace soit réelle ou imaginée.

MARSAN, Benoit. « Répression et impunité policières. Quand une situation de crise se répète : du chômeur "polonais" et "communiste" aux "osties de carrés rouges" ». *HistoireEngagee.ca* (26 mars 2013), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/?p=2569>.

Dans le Québec des années 1930 à 1935, l'État, les forces de l'ordre et les médias stigmatisent principalement les sans-emploi, les « rouges » et les travailleurs et travailleuses d'origine immigrante. Bien qu'ayant des proportions et des répercussions différentes à de nombreux égards, la mobilisation étudiante de 2012 a vu se reproduire le même phénomène de stigmatisation des acteurs de la contestation. Cette fois-ci, il visait les étudiants et étudiantes, les « carrés rouges », les « black blocs » et autres « casseurs ».

Le 15 mars, journée internationale contre la brutalité policière, prenait cette année une tournure particulière suite à la répression exercée lors de la grève étudiante et des manifestations du Printemps Érable. À l'instar de nombreuses manifestations et rassemblements depuis un an, cette dernière a fait l'objet d'un déploiement policier gargantuesque et s'est soldée par une arrestation de masse de près de 300 personnes. Il apparaît donc pertinent de comparer cette nouvelle vague répressive avec certains événements moins connus dans l'histoire du Québec, c'est-à-dire la répression du mouvement des sans-emploi à Montréal durant la Grande Dépression. D'ailleurs, le mois de mars 2013 marque le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'événement le plus dramatique de cette période, alors qu'un chômeur est abattu par la police lors d'une manifestation de sans-emploi.

### **Un cas d'impunité policière au cœur de la Crise des années 1930**

Le 6 mars 1933, Nick Zynchuck, un chômeur, est abattu d'une balle dans le dos par le policier Joseph Zappa, devant le 3962 de la rue St-Dominique à Montréal, alors que 2 000 résidentes et résidents du quartier tentent d'empêcher l'éviction du couple Wlostizozsk de leur appartement. En 1933, au plus fort de la Crise, des milliers de locataires sont menacés de se retrouver à la rue. Selon l'échevin Jos Schubert, élu municipal du district St-Louis, ce contexte explique la réaction de la classe ouvrière montréalaise face à l'éviction des Wlostizozsk et par la suite, à la mort de Nick Zynchuck.

Lors de l'enquête du coroner, on ne retient que la version de la police et des huissiers, et ce, malgré les nombreux témoignages contradictoires. Entre autres, des témoins affirment qu'un autre policier crie à Zappa de tirer sur Zynchuck, alors que ce dernier tente simplement de récupérer ses effets. Zappa est alors exonéré de son geste. Par la suite, malgré les pressions exercées par la Ligue canadienne de défense ouvrière (LCDO), le juge Cusson refuse de rouvrir l'enquête et de porter une accusation de meurtre. La version retenue est que Zynchuck a tenté de frapper l'agent Zappa avec une barre de fer, au milieu d'une foule hostile, ce qui justifie l'usage de l'arme à feu.

Le 11 mars, le Parti communiste du Canada (PCC) profite de l'événement tragique pour mobiliser la classe ouvrière et organise des « funérailles rouges ». Entre 20 000 et 30 000 travailleuses et travailleurs répondent à l'appel. Malgré une procession funèbre calme et solennelle, plusieurs centaines de policiers chargent la foule et molestent plusieurs individus sur leur passage. Les femmes et les enfants n'y échappent pas. *La Presse* et le *Le Devoir* applaudissent face à cette intervention musclée et se réjouissent de cette « correction » infligée aux « rouges ».

Tout au long de la Crise, les autorités politiques, l'Église catholique et les principaux médias francophones font passer tout geste de révolte de la part des sans-emploi montréalais comme étant le résultat de l'agitation communiste, encouragée par des éléments étrangers. À

MARSAN, Benoit. « Répression et impunité policières. Quand une situation de crise se répète : du chômeur "polonais" et "communiste" aux "osties de carrés rouges" ». *HistoireEngagee.ca* (26 mars 2013), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/?p=2569>.

Montréal seulement, les arrestations, les procès de sans-emploi et les déportations se comptent par centaines. La grande majorité des manifestations, assemblées ou rassemblements est l'objet de répression, de profilage social et politique, d'intimidation et de harcèlement policier.

## **Les épouvantails pour justifier l'injustifiable**

Tout comme dans les années 1930, la vague répressive initiée au printemps 2012 est justifiée et encouragée par une série de discours tenus par les autorités publiques, et qui trouvent écho dans les grands médias (où certains chroniqueurs et journalistes n'hésitent pas à en rajouter...). Ces discours sont aussi appuyés par des mesures légales qui facilitent les attaques aux droits de manifestation et d'association. Dans la première moitié des années 1930, on se sert de l'article 98 du *Code criminel*. Cette modification est adoptée à la suite de la grève générale de Winnipeg de 1919 et devient au Canada le principal outil juridique pour lutter contre les activités « subversives ». Cette disposition de la *Loi* interdit les organisations « séditeuses » et permet de lourdes peines de prison dont la déportation des « étrangers » (c'est en vertu de cet article de la *Loi* que sont condamnés Tim Buck et sept autres dirigeants du PCC en 1931). Dans la foulée du Printemps Érable, les villes de Québec et de Montréal ont ainsi adopté des modifications à leurs règlements municipaux respectifs qui limitent ces mêmes droits. Au niveau provincial, nous avons eu droit à la « Loi 78 » adoptée au plus fort du conflit. L'escouade GAMMA (Guet des activités des mouvements marginaux et anarchistes), créée en 2011 par la police de Montréal, n'est pas aussi sans rappeler l'Escouade rouge qui sévit à Montréal dans les années 1930 et qui fait œuvre d'intimidation et de profilage politique auprès des militants et militantes de gauche et d'extrême-gauche.

Alors qu'en mai 2012, le maire Tremblay demande aux Montréalais et Montréalaises de manifester sur leur balcon pour ne pas troubler l'ordre public, en janvier 1932, le maire Houde demande aux « honnêtes citoyens » de ne pas manifester, car de telles manifestations ne font que troubler la paix.

En mai 2012, quelques jours avant l'adoption de la « Loi 78 », Raymond Bachand déclare :

Des groupes étudiants radicaux utilisent l'intimidation, la violence, je pense qu'il faut que ça s'arrête [...] Il y a des groupes radicaux qui, systématiquement, veulent déstabiliser l'économie de Montréal. Ce sont des groupes anticapitalistes, marxistes, ça n'a rien à voir avec les droits de scolarité.

Les nombreuses déclarations des ministres libéraux sur la « violence et l'intimidation » et sur la nécessité des interventions policières brutales ne sont pas sans rappeler les déclarations du Premier ministre Taschereau face à la mobilisation des sans-travail.

Le 18 mars 1932, une délégation de sans-emploi montréalais, qui compte se rendre à Québec pour rencontrer le Premier ministre, est arrêtée et un sympathisant, Joseph Walsh, est violemment battu par la police. Exigeant des explications, la LCDO reçoit pour réponse un télégramme de Taschereau :

MARSAN, Benoit. « Répression et impunité policières. Quand une situation de crise se répète : du chômeur "polonais" et "communiste" aux "osties de carrés rouges" ». *HistoireEngagee.ca* (26 mars 2013), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/?p=2569>.

I shall always make it my duty to receive the representations of labor but believe their assemblies and large delegations serve no useful purpose and lead to trouble. You must feel convinced after the recent judgment of the Supreme Court of Ontario that communistic propaganda is unwelcome in Canada and does not help the cause of labor.

Ou encore, le 27 mars 1933, Taschereau reçoit dans ses bureaux montréalais une délégation ouvrière qui exige des explications à la suite des événements entourant « l'affaire Zynchuck ». Il défend alors le travail des policiers et des tribunaux et déclare que l'incident est clos. Il en rajoute en affirmant que son devoir est de maintenir l'ordre, que les évictions suivront leur cours et que si la police doit tirer à nouveau pour faire respecter la loi, elle le fera. Il mentionne aussi « [que] ceux qui n'aiment pas respirer l'air canadien retournent chez eux », faisant ici référence à l'origine polonaise de Zynchuck.

Ces déclarations, bien qu'espacées dans le temps, procèdent de la même logique. Elles visent à délégitimer un mouvement revendicatif, qui à tort ou à raison, fait craindre pour la paix sociale. Il faut donc sortir les épouvantails pour justifier la répression et ainsi rendre le processus légitime dans l'espace public, quitte à restreindre les droits démocratiques élémentaires au passage. Hier c'était les « communistes », aujourd'hui ce sont les « anarchistes ».

## **De Joseph Zappa à Stéphanie Trudeau**

Stéphanie Trudeau (matricule 728) n'a tué personne. Cependant, ses propos, retransmis en boucle à la suite de l'intervention policière d'octobre 2012, s'inscrivent dans une logique similaire de profilage et de préjugés que l'on retrouve chez Joseph Zappa. Devant le coroner, Zappa déclare qu'il était en colère et que Zynchuck était un « communiste » (alors que des amis et connaissances de la victime affirment qu'il n'était pas un communiste, mais plutôt un bon chrétien...). Son collègue, l'agent Brodeur, affirme alors que le quartier est « un nid de communistes ». Stéphanie Trudeau, déclare à un collègue ou à un supérieur pour justifier son intervention, qui a lieu sur le Plateau Mont-Royal : « [c]é toute des osties de carrés rouges là » et « [d]es artisses astie, des mangeux de marde » (il est impossible encore de savoir à qui elle s'adresse alors qu'elle est enregistrée à son insu).

Il ne faut pas voir de tels gestes et de tels propos comme des actes isolés et anodins, mais plutôt comprendre qu'ils ne sont que des exemples, certes extrêmes, de la polarisation sociale en contexte de crise. Cette logique semble belle et bien ancrée au sein du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), tel que le souligne le politologue Francis Dupuis-Déri. Ceci semble se confirmer suites aux nombreux témoignages recueillis et vidéos filmés au cours de la dernière année. L'épouvantail de la crise sociale, d'agitateurs en toute sorte, de « bons et de mauvais citoyens », tel un nouveau « péril rouge », est excité par de nombreux politiciens et médias. Il faut aussi rappeler que bien que la « Loi 78 » ait été abrogée, les droits de manifestation et de rassemblement sont toujours menacés à Montréal. Comme il est possible de le constater depuis le 26 février, les manifestations sont *de facto* déclarées illégales, même un an après les événements de 2012. Les interpellations de masse se comptent par centaines depuis trois semaines. Il est donc plausible de croire que sans une mobilisation massive pour la défense des droits démocratiques fondamentaux, la répression et le profilage vécus lors de la contestation étudiante deviennent, à l'instar des années 1930, le *modus operandi* de l'État québécois et des différents corps de police. D'ailleurs, un porte-parole du SPVM nous

MARSAN, Benoit. « Répression et impunité policières. Quand une situation de crise se répète : du chômeur "polonais" et "communiste" aux "osties de carrés rouges" ». *HistoireEngagee.ca* (26 mars 2013), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/?p=2569>.

rappelait le 22 mars ce que cette institution pense du droit de manifester : « Le [sic] Charte protège le droit d'expression, mais il n'y a pas de droit de manifestation ».

### **Pour en savoir plus**

« L'emprunt de Montréal ». *Le Devoir*, vol. 23, n° 17 (23 janvier 1931), p. 1.

« From a New Friend ». *The Worker*, vol. 10, n° 481 (27 février 1932), p. 3.

« La mort de Nick Zynchuck ». *Le Devoir*, vol. 24, n° 54 (7 mars 1933), p. 4.

« Sa vie étant menacée, l'agent J. Zappa était justifiable de tirer ». *La Presse*, vol. 49, n° 119 (8 mars 1933), p. 3 et 19.

« Police Claim Officer Justified in Shooting ». *The Montreal Daily Star*, vol. 55, n° 55 (7 mars 1933), p. 3 et 11.

« Le constable Zappa explique comment il tua Nick Zinchuck ». *La Presse*, vol. 49, n° 120 (8 mars 1933), p. 3.

« No Justification Seen For Shooting ». *The Montreal Daily Star*, vol. 55, n° 58 (10 mars 1933), p. 3.

« Police Murder Montreal Worker ». *The Worker*, vol. 11, n° 535 (11 mars 1933), p. 1 et 2.

« Aux funérailles de Zynchuck ». *Le Devoir*, vol. 24, n° 59 (13 mars 1933), p. 8.

« Nick Zynchuck porté en terre dans un tumulte ». *La Presse*, vol. 49, n° 124 (13 mars 1933), p. 13 et 21.

« Investigation Is Sought In The Zynchuck Case ». *The Montreal Daily Star*, vol. 55, n° 60 (13 mars 1933), p. 3. et 11.

« Police Smash Funeral Procession of Workers ». *The Worker*, vol. 11, n° 536 (18 mars 1933), p. 1 et 5.

« L'affaire Zappa est close ». *Le Devoir*, vol. 24, n° 71 (27 mars 1933), p. 3.

« L'affaire Zappa M. Taschereau ». *La Presse*, vol. 49, n° 136 (27 mars 1933), p. 3.

« Quebec Premier's Reply to CLLD Protest Telegram ». *The Worker*, vol. 10, n°481 (27 février 1932), p. 3.

« Liberal Premier Asserts Bullets To Be Used Against Workers Again ». *The Worker*, vol. 11, n° 538 (1<sup>er</sup> avril 1933), p. 1 et 5.

99 pour centMédia. *Dérives* (2013). [En ligne] <http://www.99media.org/>.

MARSAN, Benoit. « Répression et impunité policières. Quand une situation de crise se répète : du chômeur "polonais" et "communiste" aux "osties de carrés rouges" ». *HistoireEngagee.ca* (26 mars 2013), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/?p=2569>.

B.G. « Cops Maul Spectator ». *The Worker*, vol. 10, n° 481 (27 février 1932), p. 3.

CAMERON, Daphné. « Une escouade surveillera les mouvements anarchistes ». *La Presse* (14 juillet 2011). [En ligne] <http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/justice-et-affaires-criminelles/201107/14/01-4417741-une-escouade-surveillera-les-mouvements-anarchistes.php>.

CHOUINARD, Tommy. « Manifestation : "Assez, c'est assez !" tonne Raymond Bachand ». *La Presse* (15 mai 2012). [En ligne] <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/conflit-etudiant/201205/15/01-4525495-manifestations-assez-cest-assez-tonne-raymond-bachand.php>.

CORRIVEAU, Jeanne Corriveau. « Tintamarre contre la loi 78 : Tremblay ne veut pas que les casseroles descendent dans la rue ». *La Presse canadienne* (24 mai 2012). [En ligne]. <http://www.ledevoir.com/politique/montreal/350793/prix-en-democratie-theatre-absurde-a-l-hotel-de-ville-de-montreal>.

DUPUIS-DÉRI, Francis. « Journée contre la brutalité policière – Retour sur le printemps de la matraque ». *Le Devoir* (15 mars 2013). [En ligne] <http://www.ledevoir.com/politique/montreal/373337/retour-sur-le-printemps-de-la-matraque>.

JAPPE, Anselm. « La violence, mais pourquoi faire ? ». *Lignes* (mai 2009). [En ligne]. <http://sd-1.archive-host.com/membres/up/4519779941507678/Laviolencemaispourquoifaire parAnselmJappe.pdf>.

MCKAY, Ian. *Rebels, Reds, Radicals. Rethinking Canada's Left History*. Toronto, Between the Lines, 2005, 254 p.

PILON-LAROSE, Hugo. « Intervention policière rapide à la manifestation du 22 ». *La Presse* (22 mars 2013). [En ligne] <http://www.lapresse.ca/actualites/dossiers/conflit-etudiant/201303/22/01-4633847-intervention-policiere-rapide-a-la-manifestation-du-22.php>.